



RETROUVER UN VÉLO VOLÉ ?

C'est plus simple avec un vélo marqué !

Le marquage **BICYCODE®** permet d'immatriculer un vélo et de le faire figurer sur un registre national. Policiers et gendarmes ont accès à ce registre pour identifier le propriétaire d'un vélo retrouvé.



Plus d'information sur **interieur.gouv.fr** et **fubicy.org** (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)
Liste des opérateurs de marquage de vélo sur **bicycode.org**

BICYCODE® mode d'emploi

1 Le marquage. Un opérateur agréé procède au marquage du vélo* sur présentation de la facture ou d'une pièce d'identité. Il remet au propriétaire un passeport où figure le numéro marqué et un mot de passe.

2 L'activation du service. Muni du numéro et du mot de passe, le propriétaire se connecte sur **bicycode.org** pour enregistrer son vélo et indiquer ses coordonnées.

3 En cas de vol. Le propriétaire dépose plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Il présente son passeport BICYCODE® à l'appui de sa demande.
Le propriétaire se connecte sur **bicycode.org,** pour signaler que son vélo a été volé.

4 En cas de vélo retrouvé. Lors de la découverte d'un vélo abandonné, chacun peut consulter le registre national des vélos marqués sur **bicycode.org.** Si le vélo est signalé volé, il est possible de contacter son propriétaire. Ce signalement peut également se faire au commissariat ou à la brigade de gendarmerie localement compétente. Le propriétaire d'un vélo retrouvé doit indiquer sur **bicycode.org** qu'il a repris possession de son bien. Cela permet au registre d'être à jour. Les recherches sont ainsi facilitées.

* Tarif variable selon l'opérateur. Toutes les coordonnées sur **www.bicycode.org** > Où faire marquer son vélo ?

3 raisons de faire marquer son vélo

Pour le retrouver
Quand il est retrouvé, un vélo marqué est facilement restituable à son propriétaire.

Pour ne pas être victime d'un receleur
Un vélo marqué implique sa traçabilité. Les acheteurs potentiels d'un vélo marqué peuvent facilement consulter le registre pour vérifier qu'il n'a pas été volé.

Pour lutter contre le vol
Un vélo marqué sera moins intéressant pour les receleurs, qui volent pour revendre. Plus les vélos seront marqués, plus leur trafic sera difficile.

3 conseils contre les vols

Opter pour un antivol solide
Les U, solides, sont à préférer aux câbles fins.

Ne pas relâcher l'attention
Les vélos doivent être attachés partout, y compris près des commerces où le public s'arrête brièvement et dans les lieux d'habitation.

Attacher le vélo à un point fixe
Mieux vaut attacher le cadre du vélo et la roue avant à un point fixe.